

10. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière qui procure une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR canadiens.

La direction de Loblaw a conclu que, à la fin de l'exercice de 2007, il n'existait plus de faiblesse communiquée précédemment quant à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Loblaw en ce qui concerne le contrôle des stocks. Cette faiblesse de conception a été identifiée pour la première fois au cours du premier trimestre 2007 et était due principalement à un manque de contrôles correctifs adéquats en l'absence d'un système permanent de gestion des stocks.

La direction de Loblaw continue de surveiller et d'améliorer les contrôles liés aux stocks et a conçu et mis en place les contrôles correctifs suivants :

- Des politiques et des procédures nouvelles ont été développées et mises en place au cours des troisième et quatrième trimestres de 2007 à l'égard des éléments suivants :
 - des procédures d'autorisation des recommandations et des traitements des démarquages des stocks;
 - des procédures de révision des stocks excédentaires;
 - une évaluation régulière de la pertinence des hypothèses sous-tendant l'identification des stocks excédentaires.
- La direction de Loblaw a renforcé le processus trimestriel de comptage des articles en concevant et mettant en place une méthode de calcul statistiquement valide à partir de laquelle on peut extrapoler afin d'établir les résultats pour l'ensemble des stocks de Loblaw.
- Les hypothèses utilisées lors de l'établissement du taux d'actualisation utilisé dans le calcul du coût total actualisé des stocks sont désormais évaluées de façon plus standardisée et régulière.
- Les hypothèses et les directives auxquelles recourir lors de l'identification des stocks excédentaires et de l'application de démarquages qui en découlent sont désormais évaluées de façon plus standardisée et régulière.

Mises à part ces mesures correctrices exposées ci-dessus, les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société qui ont été réalisés au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2007 n'ont subi aucune modification ayant un impact important ou pouvant raisonnablement avoir un tel impact sur lesdits contrôles.